

Garden golf MIONNAY – Samedi 23 et dimanche 24 octobre 2021

Sauf en 2021, pour cause de contexte sanitaire, cette épreuve est obligatoire pour accéder aux Championnats régionaux « 1 » et « 2 » en vue de la Finale Inter-Régionale (FIR) et des Championnats de France Jeunes (CFJ).

Les joueurs et joueuses de nationalité étrangère licenciés dans un club de l'Ain en 2021 peuvent participer au Championnat de l'Ain des Jeunes et concourir au titre de champion/championne de l'Ain. Ils peuvent également accéder aux Championnats régionaux « 1 » et « 2 » mais ils ne pourront pas être qualifiés pour la FIR et les CFJ.

Ce Championnat compte pour le Rankids Ain.

Conditions de participation

o Les jeunes devront, à la date limite d'inscription :

1. Être à jour de sa licence FFG auprès d'un golf de l'Ain en 2021.
2. Être membre de l'Association Sportive de son club en 2021
3. Être à jour de son certificat médical ou de son questionnaire de santé 2021.
4. S'être acquitté du droit d'inscription : 35 € pour les 2 jours.

Aucun remboursement ou débours ne sera effectué sur le montant de l'engagement dès lors que le joueur sera inscrit. Le joueur ou joueuse qui n'a pas acquitté son droit d'engagement ne peut pas jouer.

5. Remplir les critères d'âge et de niveau suivants :

Catégories	Niveau de jeu		Nb Trous	Forme de jeu
	Garçons	Filles		
U12 Poussins (nés en 2009 et après)	Maxi 36	Maxi 36	36 trous	Strokeplay + 4
U14 Benjamins (nés en 2008 et 2007)	Maxi 24.4	Maxi 30.4	36 trous	Strokeplay + 4
U16 Minimes (nés en 2006 et 2005)	Maxi 18.4	Maxi 30.4	36 trous	Strokeplay + 4

Aucun surclassement n'est autorisé.

Forme de jeu

U12-U14-U16 Garçons et Filles : 36 Trous (18 trous par jour) en Strokeplay + 4

Repères de départ : parcours « jeunes » homologué selon le Vade-mecum FFG 2021.

Inscription

Les joueurs et joueuses devront s'inscrire uniquement par le biais de l'Association Sportive de leur Club et plus précisément auprès des Pros ou des Responsables Jeunes de leur Club.

Ces derniers devront :

- Regrouper toutes les inscriptions des jeunes de leur Club sur le formulaire qui est joint à ce règlement et publié sur la page « Championnat de l'Ain » sur le site <http://www.comitegolfain.com>
- Envoyer par e-mail ce formulaire d'inscription dûment rempli au plus tard le 20 octobre 2021 à midi aux adresses flove@club-internet.fr et winne.nienhuijs@orange.fr
- Envoyer la totalité des règlements des inscrits (35€ / joueur) par virement au Comité de l'Ain ou par chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de l'Ain) avant le 20 octobre 2021 à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Golf de l'Ain – c/o Golf de la Sorelle
Domaine de Gravagneux - 01320 Villette sur Ain

- S'assurer qu'au moins un parent accompagnateur pour 3 enfants inscrits est mentionné sur le formulaire d'inscription et que ces parents seront présents et disponibles pour accompagner et être « marqueur » dans une partie.

Si le Championnat n'atteint pas les 100 joueurs et joueuses sur l'ensemble des catégories de U8 à U16 , le Comité d'épreuve se réserve le droit d'attribuer jusqu'à 2 invitations (wild card) filles et garçons par catégorie.

Règlement de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG). Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

1. Titre de Champion.ne : Dans chaque catégorie, filles et garçons, le titre de champion.ne départemental.e est attribué au meilleur score en brut à l'issue des 2 tours (18 trous pour les U8, 36 trous pour les U10).
En cas d'égalité, un play-off en « mort subite » sera disputé sur les trous définis par le Comité de l'épreuve.
2. Chariots électriques : l'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
3. Utilisation des appareils de mesure : les appareils mesurant la distance ne sont pas autorisés pendant les 2 tours du Championnat. Ils restent autorisés lors de la partie de reconnaissance. (Cf. vade-mecum FFG)
4. Cadet : Les cadets sont interdits.
5. Accompagnants : Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.
6. Épreuve non-fumeur y compris pour les accompagnants.
7. Téléphones portables interdits durant l'épreuve.

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du joueur.

Comité d'épreuve

Le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, du Président de la Commission Sportive du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).